

RAPPORT SYNTHETIQUE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2026

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Ce rapport répond à cette obligation pour la Commune. Il sera, comme la présentation du débat d'orientation budgétaire, disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unité, spécialité et équilibre.

Le budget 2026 a été bâti sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 28 janvier 2026.

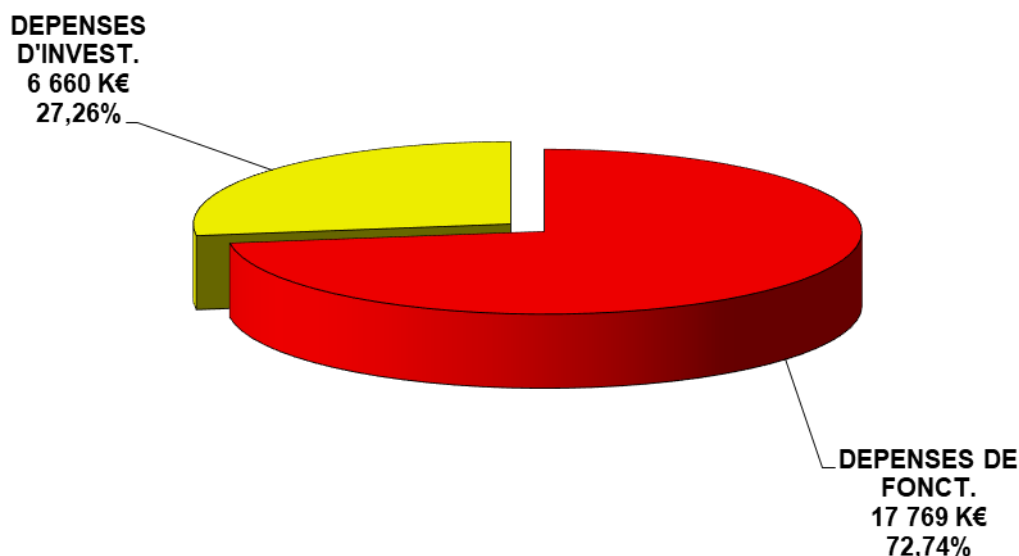
Ce budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
- de maîtriser le niveau de la masse salariale,
- de réaliser des économies d'échelle,
- de poursuivre l'effort d'investissement pour le développement de la Ville,
- d'atténuer le montant du capital à emprunter en inscrivant ultérieurement des subventions attendues auprès des différents partenaires (Etat, MEL,...) lorsque celles-ci auront été accordées.

Il est présenté avec une reprise des résultats de l'exercice 2025.

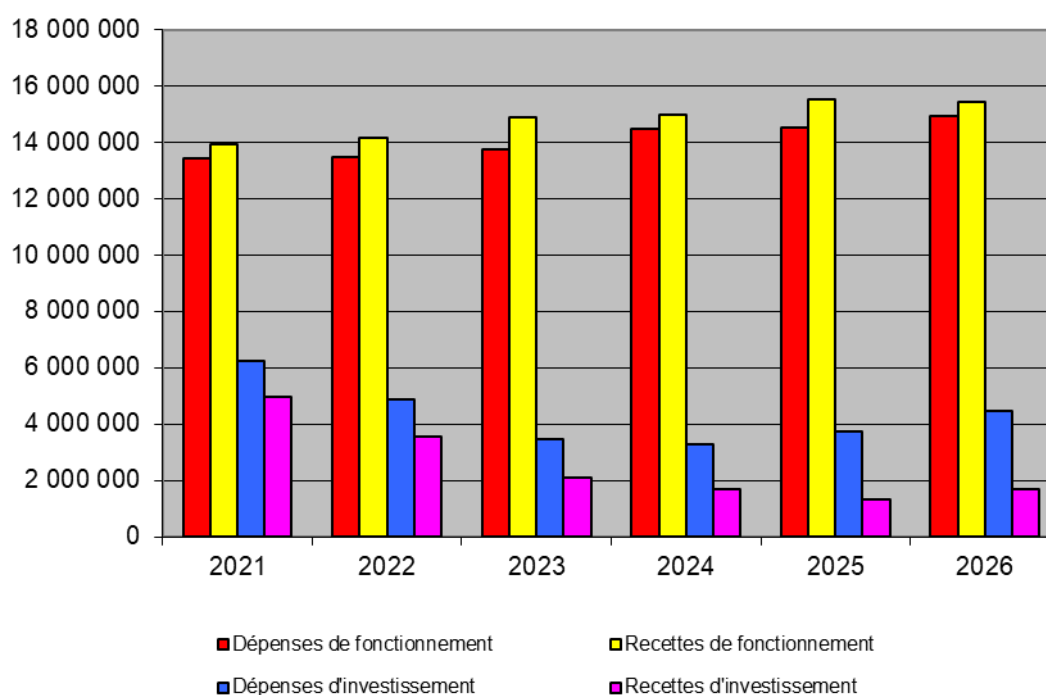
1. Vue globale

La masse budgétaire du budget primitif 2026 est de 24 428 823,64 €, fonctionnement et investissement confondus.



Evolution des Budgets Primitifs opérations réelles 2021-2026 (hors 1068)

LIBELLE	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Dépenses de fonctionnement	13 438 307	13 462 446	13 775 311	14 474 074	14 541 555	14 936 627
Recettes de fonctionnement	13 936 822	14 175 467	14 899 061	15 000 890	15 511 404	15 447 801
Dépenses d'investissement	6 235 250	4 865 520	3 474 671	3 276 900	3 732 814	4 450 959
Recettes d'investissement	4 970 099	3 549 812	2 110 121	1 685 185	1 312 982	1 688 780

**2. Section de fonctionnement**

La section de fonctionnement s'équilibre à 17 768 805,88 € (y compris les opérations d'ordre) et est en hausse par rapport à 2025, + 4,35 % (17 028 886,76 €).

• Dépenses

LIBELLE	2021	2022	2023	2024	2025	2026
011	3 041 917	3 043 423	3 208 574	3 476 451	3 467 702	3 554 846
012	8 198 991	8 257 115	8 386 990	8 606 319	8 764 546	9 066 599
65	1 938 879	1 929 608	1 925 947	2 085 404	2 053 007	2 069 882
66	236 000	226 000	233 000	260 000	206 000	179 000
67/68	22 520	6 300	20 800	45 900	50 300	66 300
TOTAL	13 438 307	13 462 446	13 775 311	14 474 074	14 541 555	14 936 627

Les dépenses réelles de fonctionnement (14 936 627 €) augmentent globalement de + 2,72% (+ 395 072 €).

Elles se décomposent comme suit :

Les charges à caractère général (011) augmentent à 3 554 846 € au lieu de 3 467 702 €.

Les crédits alloués au fonctionnement des services restent limités pour permettre la maîtrise des charges de fonctionnement. Ils prennent en compte des facteurs externes tels que l'inflation qui impacte le prix des matières premières, ou encore le poids croissant des normes, l'indexation des primes...

Les dépenses de personnel (012) : c'est le premier poste de dépenses par importance. Il est majoré de + 3,45%, soit + 302 053 €. Cette hausse s'explique, entre autres, par l'avancement de carrière, l'augmentation des cotisations patronales de CNRACL (3 points + 125 000 €), l'embauche de policier et ASVP (+ 155 000 €), la participation à la complémentaire santé des agents (+ 8 100 €), la revalorisation du SMIC (+ 1,18%) ...

Les subventions et participations (65) augmentent de +0,82% (2 069 882 € au lieu de 2 053 007 €).

. Subvention CCAS : 420 000 €,

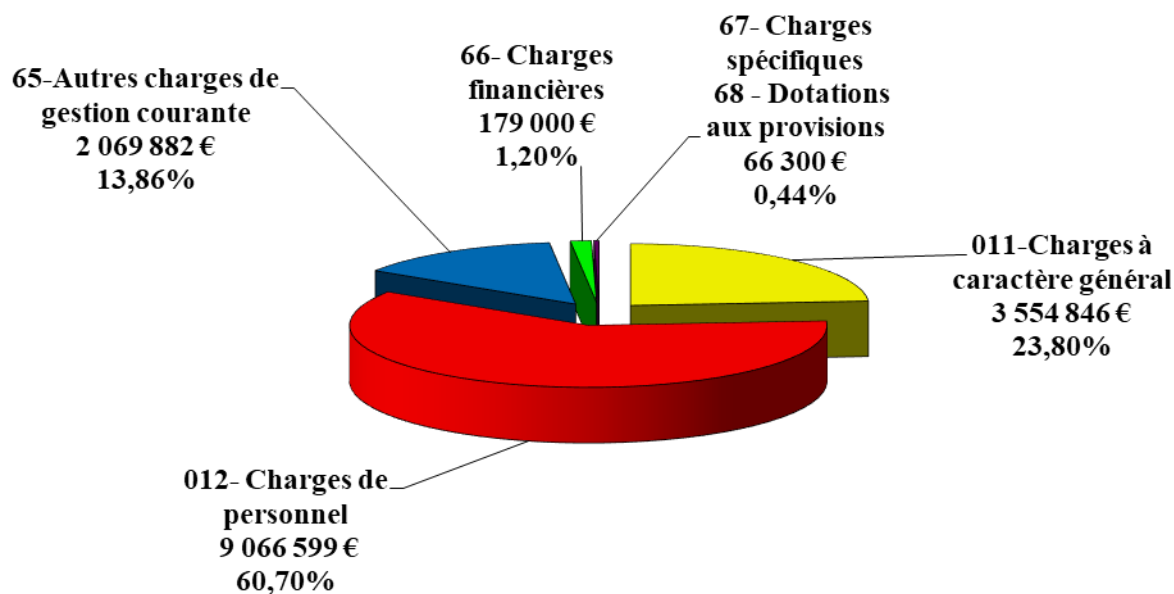
. Forfait communal aux écoles sous contrat (école Saint-Luc) : 218 000 €

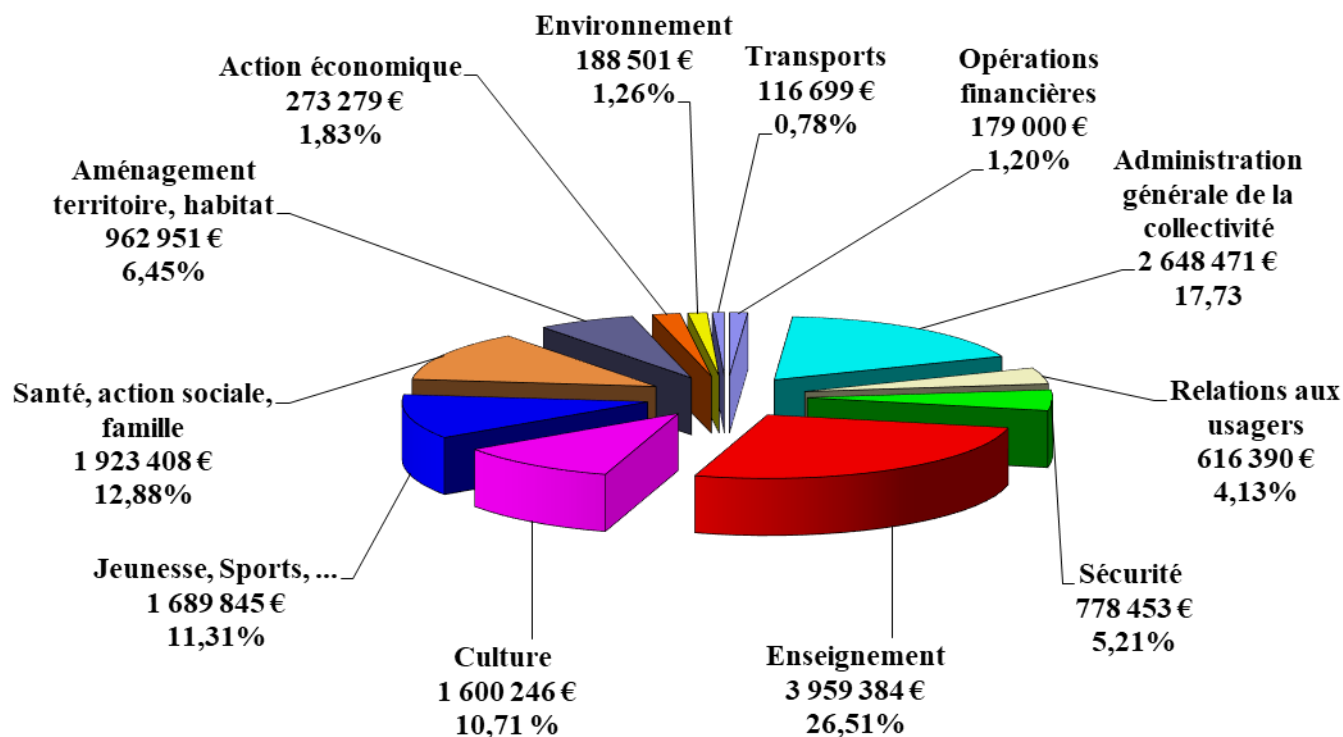
. – 144 € de subventions aux associations (+ 500 € pour l'association les Petits Chaperons Rouges, + 500 € pour le Centre Social des 3 Villes, - 1 940 € pour l'amicale du personnel...).

. + 16 072 € pour les contributions aux organismes de regroupement (+ 2 000 € pour le SIVU ADS Val de Marque, + 14 050 € pour la participation au SIVU pour la création et la gestion de la fourrière pour animaux errants comptabilisée auparavant au chapitre 011...).

Les charges financières (66) s'établissent à 179 000 € au lieu de 206 000 € en 2025.

Les charges spécifiques (67) et dotations aux amortissements et provisions (68) : 66 300 €.



REPARTITION PAR FONCTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

(1) Les relations aux usagers comprennent l'administration de l'Etat, la communication, les fêtes et cérémonies et le cimetière.

- Recettes

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 15 447 801 € en baisse de -0,41% et se répartissent comme suit :

LIBELLE	2021	2022	2023	2024	2025	2026
013	28 794	25 000	25 000	15 000	15 000	20 000
70	756 430	758 825	770 500	817 000	844 600	863 530
73/731	9 915 159	9 873 046	10 449 949	10 414 866	10 729 039	10 767 868
74	3 157 235	3 473 596	3 610 687	3 718 732	3 849 885	3 710 689
75	75 204	45 000	42 925	35 292	72 880	85 714
77	4 000					
TOTAL	13 936 822	14 175 467	14 899 061	15 000 890	15 511 404	15 447 801

Atténuation de charges (013) : il s'agit des remboursements de rémunérations et de charges sociales pour maladie professionnelle et accidents de travail.

Les produits des services et domaine (70) passent de 844 600 € à 863 530 € (- 17 270 € pour la mise à disposition de personnel, - 10 000 € pour les certificats d'économie d'énergie comptabilisés désormais au chapitre 75, + 13 000 € pour les repas aux personnes âgées, + 7 000 € pour les ALSH et le 21, + 2 000 € pour la culture, + 20 000 € pour la restauration scolaire (fourniture repas école Saint-Luc à partir du 1/9/2026...), + 2 000 € pour le remboursement de prestations pour lutter contre l'indécence des logements de la MEL, + 1 000 € pour l'école de musique...)

Les impôts et taxes (73/731) : le montant de 7 254 057 € prévu au compte 73111 n'est qu'une estimation n'ayant pas encore reçu l'état fiscal transmis par les services de l'Etat. Cette prévision a été établie avec une revalorisation des bases d'imposition de 0,8% des locaux d'habitation.

L'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire restent inchangées.

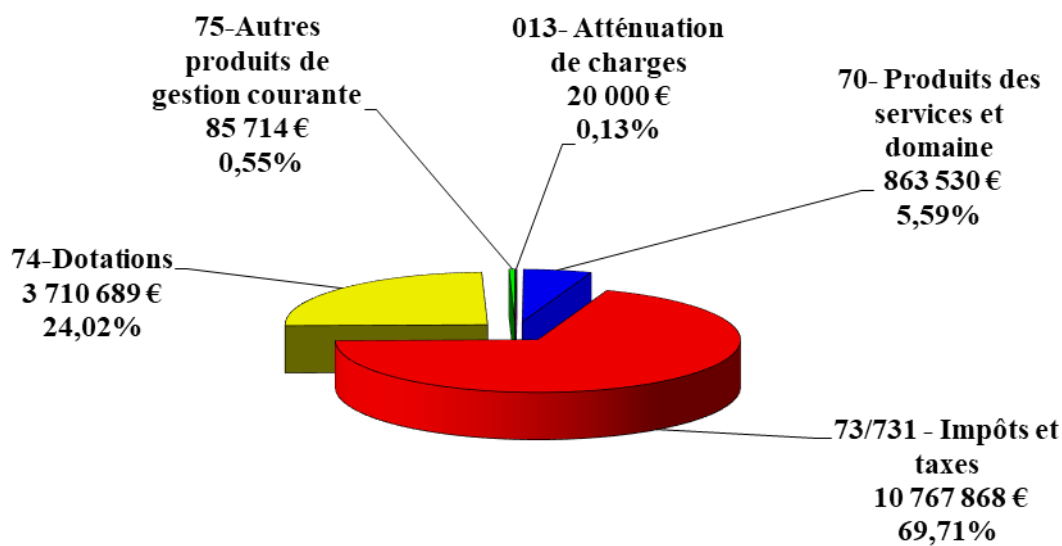
Les autres impôts concernent essentiellement la taxe communale sur les droits de mutation qui augmente de + 25 000 € en lien avec le niveau des transactions immobilières, la taxe sur la consommation finale d'électricité (+ 3 258 €) et la taxe locale sur la publicité extérieure (inchangée).

Les dotations de l'Etat (74) : -3,62%. Elles comprennent, entre autres, les recettes de la dotation forfaitaire (+ 19 000 €) de la DSU (+ 53 026 €), de la DNP (- 4 450 €), de la CAF, de la dotation pour les titres sécurisés, de la dotation pour la politique de la Ville...

La municipalité a décidé de supprimer le FCTVA part fonctionnement (- 30 000 €) et de réduire les compensations d'exonérations des taxes foncières (- 170 974 €) au vu des mesures susceptibles d'être prises dans le cadre du prochain PLF.

Les recettes fiscales et les dotations seront ajustées lors d'une décision modificative après le vote des taux d'imposition et la notification des dotations.

Le chapitre « autres produits de gestion courante » (75) est en hausse (+ 12 834 €). Ce chapitre regroupe principalement les revenus des immeubles, mais également la participation aux frais des communes membres du réseau Marque Page (+ 8 364 €) et la participation pour les certificats d'économie d'énergie comptabilisés auparavant au chapitre 70 (+ 12 000 €)...



3. Section d’investissement

La section d’investissement s’équilibre à 6 660 017,76 €, incluant les restes à réaliser et les opérations d’ordre.

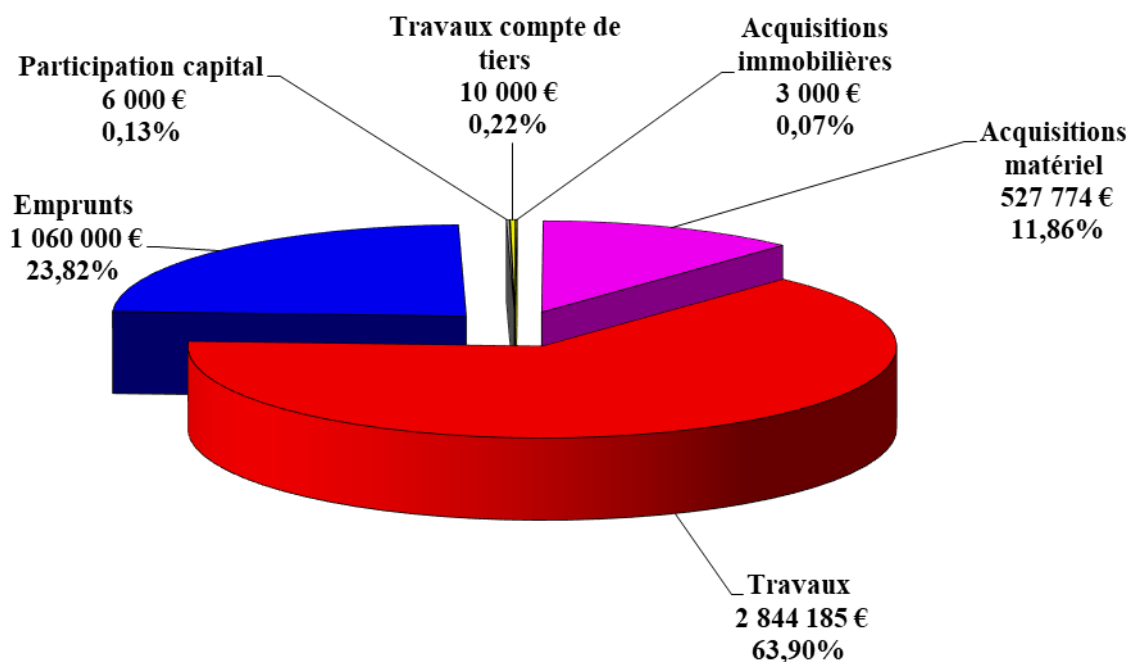
• Dépenses :

LIBELLE	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Acquisitions immobilières	331 000	293 900	215 650	5 000	3 000	3 000
Acquisitions matériel	282 100	473 800	239 610	188 400	653 080	527 774
Travaux	4 362 150	2 787 820	1 638 411	1 757 500	1 830 734	2 844 185
Emprunts	1 250 000	1 300 000	1 365 000	1 310 000	1 230 000	1 060 000
Participation capital			6 000	6 000	6 000	6 000
Travaux compte de tiers	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
TOTAL	6 235 250	4 865 520	3 474 671	3 276 900	3 732 814	4 450 959

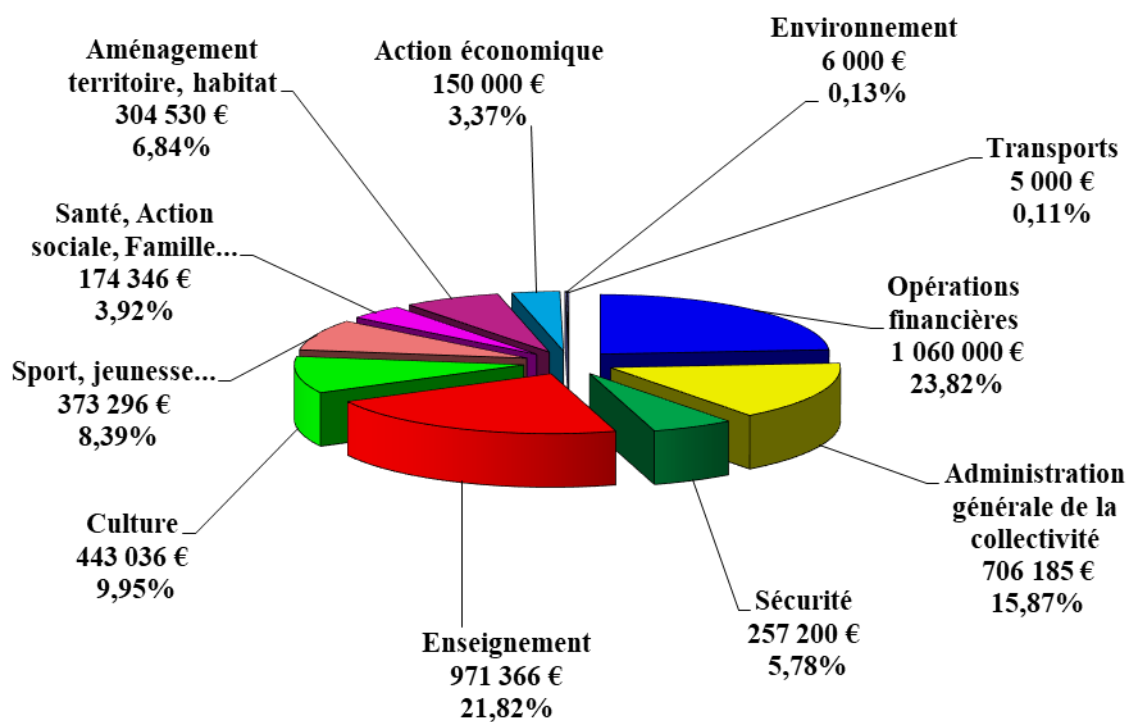
Les dépenses réelles d’investissement (hors reports) sont de 4 450 959 €, soit une augmentation de +19,24%. Pour information, le montant des restes à réaliser est de 718 568,67 € et les opérations d’ordre sont de 70 000 €.

Les principaux projets pour l’année 2026 sont les suivants :

- . Ecole élémentaire Paul Bert (accessibilité, mise en sécurité, rénovation...) : 871 070 €
- . Eden (réfection façade, verrière, éclairage, toiture...) : 352 100 €
- . Extension du réseau de vidéosurveillance : 240 000 €
- . Programme d’éclairage public (enfouissement réseau, renouvellement du parc d’éclairage public (mâts, ampoules led)) : 180 000 €
- . Prémption commerce : 150 000 €
- . Site béguinage (MO construction salle polyvalente) : 150 000 €
- . Dhalluin (réhabilitation) : 150 000 €
- . Complexe Jean Cholle (terrain synthétique à 5) : 146 750 €
- . Installation panneaux photovoltaïques : 140 000 €
- . Matériel informatique (serveur vidéoprotection, logiciel, matériel informatique...) : 125 544 €
- . Chauffage (P3 travaux neuf) : 123 000 €
- . Complexe Jules Ferry (tribune télescopique) : 114 000 €
- . Véhicules : 111 000 €
- . Divers bâtiments (menuiserie) : 73 985 €
- . Ecoles (meublier classes, balises PPMS) : 43 000 €
- . Agora (réhabilitation sol école de musique) : 35 330 €
- . Restaurant M. Curie et Anatole France (meublier) : 29 500 €
- . Police municipale (matériel, radars pédagogiques...) : 17 200 €



REPARTITION PAR FONCTION DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT



Le niveau de la dette communale s'élève à 9 636 731,39 € au 01/01/2026.

• Recettes

LIBELLE	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Subventions	15 000	136 097	142 344	25 000	90 874	281 936
Emprunts	4 168 334	2 598 360	1 288 777	1 292 185	648 108	873 844
Dotations	539 000	764 000	669 000	358 000	204 000	253 000
Participation financière	39 765	41 355				
Cessions	198 000				360 000	270 000
Travaux compte tiers	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
TOTAL	4 970 099	3 549 812	2 110 121	1 685 185	1 312 982	1 688 780

Les recettes réelles d'investissement (hors reports) s'élèvent à 2 716 981,89 €, dont 1 028 201,77 € pour les excédents de fonctionnement capitalisés (1068).

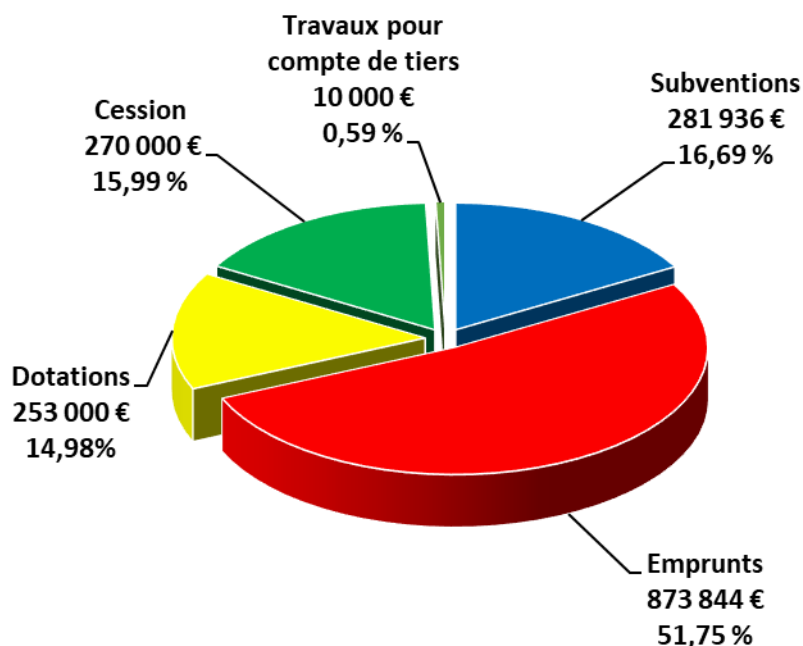
Pour information, les restes à réaliser de recettes sont de 1 110 856,99 € et les opérations d'ordre sont de 2 832 178,88 € (2 142 178,88 € pour le virement (021) et 690 000 € pour les amortissements (040)).

Les recettes sont constituées d'un emprunt d'équilibre de 873 844,29 € (ne sont pas déduites les futures subventions que nous pourrions obtenir).

Les subventions (13) correspondent à diverses subventions de la MEL (129 929,20 € pour la rénovation de l'Eden, 45 311,15 € pour la vidéoprotection, 58 720,23 € pour le complexe Jules Ferry (chaudière, menuiseries et tribunes), 22 975,25 € pour la salle Léo Lagrange (chaudière et menuiseries), 25 000 € pour la redevance électricité R2.

Les dotations (10) proviennent essentiellement du FCTVA.

L'autofinancement passe de 2 419 831,76 € à 2 762 178,88 €, soit une augmentation d'environ + 342 347,12 €.



4. Données générales

A. Taux d'imposition

- Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale :
27,70%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties :
49,24%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties :
54,69 %

Les taux d'imposition sont inchangés pour l'année 2026.

B. Ratios

RATIOS	BP2026	BP2025
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 051,98	1 027,80
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 090,18	1 098,62
Dépenses d'équipement brut/population	290,57	197,53
Encours de dette/population	680,08	767,76
DGF/population	158,50	154,28
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	60,70	60,27
Dépenses réelles de fonct. et remb. Dette en capital/recettes réelles de fonct.	103,36	102,46
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	26,65	17,98
Taux d'épargne brute (Epargne brute/recettes réelles de fonctionnement)	17,88	15,60
Ratio endettement (Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement)	62,38	69,88

Population : valeur recensement INSEE